

PREFET DE LA MOSELLE

**PREFECTURE DE LA MOSELLE**  
**DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES**  
**BUREAU DE L'UTILITE PUBLIQUE**  
**ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**Avis d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de vue de :**

- 1. la captation des eaux issues du forage F2 situé sur le ban communal de Frémestroff**
- 2. l'établissement des périmètres de protection autour de ce point d'eau**
- 3. l'autorisation d'utilisation de l'eau à des fins de consommation humaine**

Pétitionnaire : Syndicat Intercommunal des Eaux d'Hellimer-Frémestroff

Par arrêté préfectoral du 23 mai 2016, une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux susvisés est prescrite dans la commune de Frémestroff.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance des pièces du dossier, **du 14 au 28 juin 2016 inclus**, dans la mairie de Frémestroff, aux heures habituelles d'ouverture, et consigner leurs observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet ou les adresser, par écrit, à l'attention du commissaire enquêteur, Monsieur Alain GRAILLAT (l'enveloppe de transmission précisant « enquête publique de DUP-périmètres de protection du forage F2 à Frémestroff – à l'attention de M. GRAILLAT »).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public selon le calendrier suivant :

Mairie de Frémestroff :	- Le 14 juin 2016 :	de 18h00 à 19h00
	- Le 24 juin 2016 :	de 18h00 à 19h00
	- Le 28 juin 2016 :	de 18h00 à 19h00

Toute personne concernée peut demander au préfet, à l'issue de l'enquête, communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur est tenue à la disposition du public à la préfecture de la Moselle et à la mairie de Frémestroff, ainsi que sur le site internet de la préfecture de la Moselle, [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr) – publications – publicité légale toutes enquêtes publiques - enquêtes publiques hors ICPE.

La déclaration d'utilité publique du projet fera l'objet, le cas échéant, d'un arrêté préfectoral.